

**AVIS DE COURSE TYPE  
DERIVEURS - 2013-2016**

6<sup>ème</sup> DINGHY 12 en Anjou

Samedi 15 et dimanche 16 septembre 2018

Lac de Maine Angers

Autorité Organisatrice : NDC Voile Angers

**1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux.
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

**2. PUBLICITE**

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

**3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe Dériveur DINGHY 12 pieds.
  - 3.1.1. Les bateaux admissibles **peuvent se pré inscrire** en complétant le formulaire joint puis en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à NDC VOILE Angers 75 avenue 49000 Angers.
- 3.2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile 2018 valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
  - leur carte d'adhérent à l'association de classe DINGHY12.
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicitéLes concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

**4. DROITS A PAYER**

Les droits requis sont les suivants : 20 € par équipage

## 5. PROGRAMME

### 5.1. Confirmation d'inscription :

Jour et date : samedi 15 septembre 2018 de 9h à 10h30

### 5.2. Jours de course :

Date		Classe(s)
15 septembre	11h : Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	DINGHY
	17h : Assemblée Générale de la classe DINGHY 12	
	19h30 : repas coureurs et organisateurs, sur place ; pré-inscription souhaitée avant le vendredi 7 septembre 2018.	
16 septembre	10 h00 : heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement pour courses à suivre	
	Pas de départ de course après 14h30	

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course sont affichées selon la prescription fédérale lors de la confirmation des inscriptions le 15 septembre 2018.

## 7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : de type construit

## 8. CLASSEMENT

8.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de :2

8.2. le système de classement utilisé est le Système de Points à minima de l'Annexe A des règles de l'ISAF.

## 9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 10. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : sans objet.

## 11. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.



## 12. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

## 13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

NDC Voile Angers      02 41 73 83 00      [contact@ndcvoileangers.com](mailto:contact@ndcvoileangers.com)  
Pierre MONEGER      06 73 30 75 31      [larivepruniers@yahoo.fr](mailto:larivepruniers@yahoo.fr)

.....

### Hébergements à proximité du lieu de régate :

Ethics Etapes lac de Maine Angers  
49 avenue du lac de Maine  
49000 ANGERS  
02 41 22 32 10

Hôtel MERCURE : Hôtel Mercure Lac de Maine  
2 rue du Grand Launay  
49000 ANGERS  
02 41 48 02 12

Hôtel Campanile : Hôtel Campanile Angers Ouest Beaucouze  
Zac de l'Hoirie  
49070 Beaucouze  
02 41 36 06 60

Restauration rapide : Boulangerie de l'horloge  
Square de Penthière